

Le discours dominant des institutions internationales et de la plupart des gouvernements est favorable au libre-échange. Pourtant, en pratique, les mesures protectionnistes se multiplient et entraînent des litiges entre Etats que l'Organisation Mondiale du Commerce s'efforce de limiter et d'arbitrer. Le libre-échange se développe donc plus aisément dans un cadre régional (Union Européenne par exemple).

I. LIBRE ECHANGE ET PROTECTIONNISME

A. Définitions

Le libre-échange est l'application de théories libérales aux échanges internationaux : la liberté totale du commerce doit être instaurée entre les nations et toute entrave aux échanges internationaux (droits de douane, contingentements, etc) doit disparaître.

Le protectionnisme consiste à l'opposé, pour un Etat à prendre des mesures visant à faire obstacles aux importations afin de protéger la production nationale contre la concurrence étrangère. On distingue :

✓ Les mesures tarifaires :

Les droits de douane : il s'agit d'une taxe perçue par l'Etat sur la valeur de certains produits importés. Les droits de douane se traduisent donc par la hausse des prix des produits importés et donc par la réduction de leur demande au profit des produits nationaux.

✓ Les mesures non tarifaires :

Les quotas ou contingentements (restrictions quantitatives) : le pays importateur fixe pour certains produits une quantité maximale d'importation, soit de façon unilatérale, soit à la suite d'accords commerciaux.

Les subventions à l'exportation : il s'agit d'aides versées par l'Etat aux exportateurs pour leur permettre de réduire le prix de vente de leurs produits sur les marchés extérieurs.

Le protectionnisme déguisé (restrictions qualitatives) : il résulte de normes et réglementations techniques ou sanitaires fixées par le pays importateur et que doivent satisfaire les produits importés. Ces normes, parfois légitimes (normes de sécurité sur les jouets d'enfants par exemple) peuvent aussi être utilisées à des fins protectionnistes.

B. Libre-échange ou protectionnisme ?

Les partisans du libre-échange adressent de nombreuses critiques aux défenseurs du protectionnisme :

- **toute mesure protectionniste entraîne de la part des autres pays des mesures de rétorsion.** La réduction des importations risque alors d'entraîner une chute des exportations et un déficit de la balance commerciale.

Ex : l'embargo européen sur le bœuf aux hormones américain entraîne systématiquement des mesures de rétorsion sur les produits français (les importations de foie gras y étaient taxées à 100 % en 1999)

- **le protectionnisme empêche une confrontation stimulante avec les entreprises étrangères.** En effet, la suppression de toute protection aux frontières provoque un accroissement de la concurrence pour les entreprises qui doivent redoubler d'efforts pour rester compétitives. La recherche de gains de productivité, l'innovation, la baisse des prix sont autant de conséquences liées à cette concurrence accrue qui profite en premier lieu aux consommateurs.

Ex : au début des années 80, les Etats-Unis ont limité les importations de voitures japonaises, cela a entraîné une hausse des prix de plus de 40 % entre 1981 et 1984.

Les défenseurs du libre échange ne se contentent pas de critiquer le protectionnisme : pour eux, **le libre échange permet à chaque pays de se spécialiser dans les productions pour lesquelles il est le plus efficace** et d'acheter à d'autres pays les biens qu'il ne produirait pas à des coûts plus bas si il les produisait lui-même.

Cette **division internationale du travail** est source d'économies d'échelle pour les entreprises (diminution des coûts unitaires de production lorsque la production augmente) et d'enrichissement.

Les partisans du protectionnisme ont toutefois des arguments à avancer :

- Le libre-échange entraîne d'importantes destructions d'emplois dans les secteurs soumis à une forte concurrence étrangère. **Le protectionnisme peut, au contraire, favoriser l'emploi à court terme** et la protection des droits sociaux des salariés.
Ex : l'existence temporaire de quotas d'importation sur les produits textiles visait à protéger le secteur et éviter les destructions d'emplois.
- Il est parfois nécessaire de **protéger pendant un certain temps, des industries naissantes ou vieillissantes** (restructuration).
Ex : Les EU ont recours aux mesures de sauvegarde depuis la fin des quotas d'importation sur les produits textiles chinois.
- les pouvoirs publics peuvent souhaiter **protéger certains secteurs** (agriculture, pêche, cinéma, chanson,...).
Ex : l'agriculture européenne est actuellement largement subventionnée par la Politique Agricole Commune. Sans ces aides, beaucoup d'agriculteurs des pays développés seraient amenés à disparaître.

II. L'ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE ET SES MISSIONS

Le GATT (General Agreement on Tariffs and Trade ou accord général sur les droits de douane et le commerce) est un accord signé en 1947 qui a pour principal objectif de **libéraliser le commerce international et de le développer**, en éliminant les obstacles tarifaires et non tarifaires au commerce entre les pays membres.

Les cycles (ou ronds) de négociations multilatérales du GATT ont permis d'obtenir une forte baisse des droits de douanes sur les produits industriels : de 40 % en 1947 à 5 % en 1994.

Simple accord, le GATT ne constituait pas une organisation permanente. Les accords de Marrakech ont donné naissance en **1995** à l'**Organisation Mondiale du Commerce (OMC)** qui a pris la suite du GATT avec des objectifs élargis. L'OMC compte aujourd'hui **150 pays** (sur les 198 pays du monde) depuis l'adhésion du Vietnam en 2007.

Les deux principales missions de l'OMC sont :

- **de réduire les obstacles aux échanges internationaux** (droits de douane, quotas, contingentements, normes techniques et sanitaires, etc...)
- **d'arbitrer les conflits commerciaux internationaux** (c'est le rôle de l'Organisme de Règlement de Différends) : l'OMC a condamné de nombreux pays qui ne respectaient pas les règles d'un commerce international loyal, en autorisant l'application de mesures de rétorsion (droits de douane, embargo sur certains produits...) de la part du (ou des) pays victime(s).

Les principes appliqués par l'OMC

- **Libre concurrence** : interdiction des pratiques anti-concurrentielles comme le dumping (pratique consistant à vendre à perte afin de gagner des parts de marché).
- **Libre échange** : élimination progressive des barrières tarifaires et non tarifaires
- **Principe de non-discrimination** : tout avantage consenti à un pays doit l'être aux autres (ce principe est aussi appelé « clause de la nation la plus favorisée »)

Les négociations

Les Etats participant se rencontrent périodiquement au sein de rounds, c'est-à-dire de cycles de négociations multilatérales dont le but est d'aboutir à un accord entre les pays membres.

Les interventions de l'OMC ne concernent plus seulement les marchandises, mais aussi les **services, les droits de la propriété intellectuelle, les produits agricoles.**

Les enjeux sont immenses et les divergences d'intérêts entre les pays membres aussi. **La progression des négociations est à l'heure actuelle très lente** et plusieurs conférences ministérielles se sont soldées par des échecs (Cancun en 2003), échecs liés en grande partie liés au peu d'empressement des pays membres à démanteler leurs barrières protectionnistes.

Le cycle de Doha, qui a débuté en 2001 (et qui n'a pu être conclu à la dernière conférence à Hong-Kong en 2006) prévoit des négociations sur l'amélioration de l'accès aux marchés agricoles pour les pays en développement (ouverture des marchés et réduction, puis élimination, de toutes les formes de subventions à l'exportation et de soutien interne à l'agriculture), l'accès des pays en développement aux marchés pour les produits industriels, la suppression des autres obstacles non tarifaires, l'augmentation de la libéralisation des services.

III. LA REGIONALISATION DES ECHANGES

A. Des accords régionaux

Des accords régionaux signés par quelques pays viennent **se superposer aux négociations multilatérales** de l'OMC. Ces accords, de formes variées, connaissent un grand développement.

1. *Principe des accords régionaux*

Des pays géographiquement très proches se regroupent sur le plan commercial pour faciliter les échanges et profiter de leurs liens privilégiés.

La libre circulation des biens, des services, des capitaux, se construit donc aussi au niveau régional.

2. *Les différentes formes d'intégration*

➤ **Les zones de libre-échange**

Certains pays signent un accord réduisant ou supprimant des barrières douanières et les restrictions quantitatives à l'intérieur de la zone, mais chaque pays conserve ses propres tarifs douaniers vis-à-vis de l'extérieur. C'est le cas par exemple de l'accord de libre-échange nord américain (ALENA).

➤ **Les unions douanières**

Ce sont des zones de libre-échange complétées par un tarif extérieur commun. C'est le cas par exemple du marché commun du sud de l'Amérique (MERCOSUR).

➤ **Le marché commun**

C'est une union douanière qui assure, en plus, la libre circulation des capitaux et des personnes. C'est le cas de l'Union Européenne à 27 membres par exemple.

➤ **L'union économique**

Au sein d'un marché commun, les normes et réglementations sont harmonisées. La politique monétaire de vient commune. C'est l'exemple le plus abouti d'intégration régionale. L'Union Economique et Monétaire (ou zone euro), qui regroupe 13 états membres, constitue à ce jour le seul exemple d'intégration aussi poussée.

On peut estimer que les unions régionales, comme l'Union Européenne, construisent à la fois du libre-échange à l'intérieur de la zone et du protectionnisme en dehors de la zone.

B. Les effets du régionalisme

Les accords régionaux limitent l'ouverture des échanges à quelques pays signataires, ce qui est contraire aux principes de l'OMC.

Cependant, si certains considèrent qu'il renforcent les pratiques protectionnistes, d'autres pensent qu'ils préparent des accords multilatéraux ultérieurs en permettant à un groupe restreint une ouverture aux échanges qui serait trop risquée dans un cadre plus large.

Ce serait en fait **une préparation à une libéralisation plus large**, ce qui expliquerait la tolérance actuelle de l'OMC envers la plupart de ces accords.



Le Vietnam devient le 150e membre de l'OMC
NOUVELOBS.COM | 11.01.2007 | 09:47

Le pays devrait désormais ouvrir ses frontières à des échanges et des investissements accrus.

Le Vietnam est devenu jeudi 11 janvier le 150e membre de l'Organisation mondiale du commerce, prêt de 32 ans après le retrait de son sol des troupes américaines défaites par le régime communiste.

"Welcome, Bienvenue, Bienvenuto, Vietnam", pouvait-on lire sur une banderole géante suspendue sur la façade du siège de l'OMC à Genève.

L'adhésion du Vietnam est une bonne nouvelle pour l'organisation internationale, qui rentre dans une année remplie d'incertitudes alors que les négociations de libre-échange restent au point mort et qu'un accord paraît toujours hors de portée.

Ouverture des frontières

Les termes de son adhésion avaient été approuvés en novembre dernier. Le pays devrait désormais ouvrir ses frontières à des échanges et des investissements accrus, tout en jouissant d'un arbitre neutre dans les différends qui pourraient l'opposer à ses partenaires commerciaux. Les autorités devront cependant renoncer à toute une série de subventions et d'exonérations fiscales précédemment accordées aux entreprises vietnamiennes.

L'économie vietnamienne est la plus performante d'Asie après celle de la Chine, et devrait, selon une estimation effectuée le mois dernier par la Banque asiatique de développement, croître de 7,8% cette année. Avec ses 84 millions d'habitants, le Vietnam est également le deuxième pays le plus peuplé à n'avoir pas rejoint l'OMC, après la Russie. Les autorités vietnamiennes briguent une adhésion depuis 1995.

(AP)

L'OMC, la ligne droite et l'impasse

[09/01/07] -

La mondialisation va-t-elle s'arrêter à Doha ? Américains et Européens ont repris langue hier à Washington pour tenter de sauver le cycle de négociations commerciales lancé en 2001 dans la capitale du Qatar sous l'égide de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), et interrompu depuis juillet 2006. Mais le temps est compté. La dernière fenêtre va se refermer au printemps. En juillet expire en effet aux Etats-Unis le « fast track ». Avec ce dispositif, le Congrès américain confie au président le pouvoir de négocier un accord commercial qui doit ensuite être ratifié en bloc - ou rejeté. Passé cette échéance, le Congrès retrouve son droit d'amendement, qui condamne en pratique l'adoption d'un texte d'une telle ampleur. Et à partir de mars, les congressistes américains auront d'autres chats à fouetter : ils débattront du Farm Bill, la nouvelle loi agricole américaine.

D'où la dernière ligne droite des toutes prochaines semaines. Après les rencontres entre Union européenne et Etats-Unis, la plupart des négociateurs se retrouveront à la fin du mois à Davos lors du World Economic Forum. Mais ont-ils vraiment envie de conclure ?

Un accord suppose que soient dissipés les différends entre l'Amérique et l'Europe, qui portent surtout sur l'agriculture - subventions et droits de douane. Or le climat n'est guère serein sur l'Atlantique. Le commissaire européen, Peter Mandelson, et la représentante américaine des Affaires commerciales, Susan Schwab, s'entendent très mal. L'accord « ciel ouvert » est dans les limbes, car l'administration Bush refuse, sous la pression du Congrès, que des actionnaires étrangers puissent monter au capital des compagnies aériennes américaines. **Aux Etats-Unis, l'air du temps est au protectionnisme. En Europe, la pression monte aussi. En France, les principaux candidats à l'élection présidentielle en sont à s'efforcer de distinguer « protection » et « protectionnisme ».**

Un accord supposerait également que les pays développés trouvent un terrain d'entente avec les émergents, à la fois sur les produits industriels et sur les services. Il n'est pas sûr que le sentiment d'urgence parviendra à être un adjuvant tel que soit bouclé en deux mois ce qui bloque depuis cinq ans, même s'il y a des précédents. Ceux qui s'agitent actuellement sur les négociations commerciales ont donc sans doute d'autres motifs que la volonté de parvenir à un accord au sein de l'OMC. D'abord, faire porter la responsabilité de l'échec sur autrui. **Ensuite, préparer un plan B pour l'après-Doha - B comme bilatéral.** En septembre, la Commission européenne a annoncé son intention de négocier des accords avec des pays asiatiques comme la Corée du Sud. La semaine dernière, la chancelière allemande, Angela Merkel, vient de proposer un marché commun transatlantique. Les altermondialistes se réjouiront de cette baisse de régime de la mondialisation. Les autres savent que l'ouverture commerciale d'hier a fait la croissance d'aujourd'hui. Et que le blocage d'aujourd'hui fera l'économie moins tonique de demain.

PAR JEAN-MARC VITTORI